

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
12 DÉCEMBRE 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1 Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026
 - 3.2 Prévisions budgétaires pour l'année 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 12 décembre 2023 à 20h30 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

2023-12-382 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-383 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour sans modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

2023-12-384 Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026

01. Considérant l'article 953.1 du Code municipal du Québec prévoyant que la municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les 3 exercices financiers subséquents;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers de 2024, 2025 et 2026, lequel prévoit, pour chacune des années, les dépenses suivantes :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI 2024-2025-2026)

Projets	2024	2025	2026	Financement projeté
Remplacement d'une charrue-saleuse et équipement à neige avec échange	370 000\$			Fonds roulement ou règlement d'emprunt
Remplacement véhicule voirie		50 000\$		Fonds roulement ou règlement d'emprunt
Remplacement 2 ^{ème} véhicule voirie			75 000\$	Fonds roulement ou règlement d'emprunt
Équipement à neige		25 000\$		Budget d'opération
Réfection section Est Grande-Ligne du rang Double et section du rang Double	2 600 000\$			Règlement d'emprunt
Réfection routes			1 800 000\$	Règlement d'emprunt
Couche de correction pavage			600 000\$	Règlement d'emprunt
Éclairage de rue	20 000\$			Budget d'opération ou surplus
Parc Michel Dumouchel (planche à roulette)	285 000\$			Fonds région et ruralité + fonds de parcs + surplus
Mobilier urbain pour parcs et terrains de jeux	10 000\$			Budget d'opération
Trampoline géant	40 000\$			Surplus cumulé
Recherche en eau potable phase 1-2-3-4 + forage exploratoire	87 998\$	100 000\$		TECQ
Acquisition terrain + forage puits principal + bâtiment des installations + conduite d'aménagé			1 700 000\$	Règlement d'emprunt
Mise aux normes usine d'eau potable + nettoyage puits + mise aux normes puits no 1	116 989\$			TECQ
Installation de compteurs à eau : 25 résidentiels + 6 ICI	33 288\$			Règlement d'emprunt
Projet école		1 400 000\$		Règlement d'emprunt / surplus
Camion incendie	125 000\$			Réserve équipement incendie + fonds de roulement
Équipements informatiques	12 000\$	10 000\$		Budget d'opération
TOTAL	3 700 275\$	1 585 000\$	4 175 000\$	

Le programme triennal d'immobilisation est un ensemble de projets que la municipalité prévoit réaliser ou initier au cours des trois prochaines années. Certains projets inscrits sont sous réserve d'approbation ou d'une subvention. Il est à noter que l'adoption du PTI représente une intention du conseil municipal, mais ne constitue pas une obligation ou une garantie de réalisation.

De distribuer un document explicatif du PTI 2024-2025-2026 ainsi que des prévisions budgétaires pour l'année 2024 à l'ensemble des adresses de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-385 Prévisions budgétaires pour l'année 2024

01. Considérant l'article 954 du Code municipal du Québec prévoyant que le conseil d'une municipalité doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier commençant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024 qui se résument comme suit :

REVENUS

	2023	2024
Taxes sur la valeur foncière	2 876 380\$	3 088 056\$
Taxes sur une autre base	553 936\$	579 346\$
Paiements tenant lieu de taxes	11 160\$	9 792\$
Transferts	289 128\$	143 521\$
Autres revenus	276 837\$	348 950\$
Appropriation de surplus – équilibre budgétaire	175 000\$	94 273\$
TOTAL	4 182 441\$	4 263 938\$

DEPENSES

	2023	2024
Administration générale	725 897\$	794 936\$
Sécurité publique	915 228\$	954 270\$
Transport	724 325\$	911 492\$
Hygiène du milieu	534 613\$	585 141\$
Santé et bien-être	- \$	6 039\$
Aménagement, urbanisme et développement	118 685\$	127 294\$
Loisirs et culture	363 487\$	286 571\$
Service de la dette – frais financement	14 748\$	38 935\$
Service de la dette – remboursement dette long terme	75 200\$	36 202\$
Activité d'investissement	694 201\$	3 700 275\$
Affectations (fonds de roulement, surplus, subventions)	16 057\$	(3 177 217\$)
TOTAL	4 182 441\$	4 263 938\$

De distribuer un document explicatif du PTI 2024-2025-2026 ainsi que des prévisions budgétaires pour l'année 2024 à l'ensemble des adresses de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-386 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 21h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

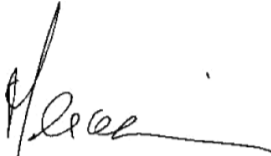
NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIE MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MARDI 12 DECEMBRE 2023 A 20H30 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 12 décembre 2023 à 20h30 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 14 décembre 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire